



ORANGE
PARTOUT POUR TOUS

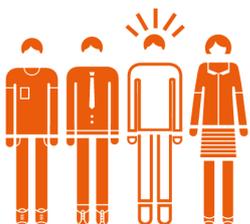
** Cf. la définition des frais professionnels dans la [Procédure de remboursement des frais professionnels d'Orange](#) (page 2).

Le montant du remboursement en France métropolitaine est de 18€ dans les grandes villes et en province (il existe la possibilité d'un plafond « régional » possible à 15€, dont les modalités ne sont définies nulle part, de l'aveu même des directions d'Unité...).

La plupart des Directeurs des Unités d'Intervention ont respecté les règles collectives en matière de remboursement des frais professionnels des Techniciens.

Seule une minorité d'entre eux a mis en place une inégalité de traitement des Techniciens, en leur interdisant de bénéficier des mêmes avantages que leur collègues des autres Unités d'Intervention. Le droit du travail impose de traiter de manière égale les salariés qui travaillent dans des situations équivalentes et interdit toutes distinctions arbitraires.

Pour la CFDT, le respect de l'égalité de traitement des salariés est essentiel pour préserver la cohésion sociale et favoriser la motivation au travail. Qu'en cette période de crise sanitaire et économique, certains aient pu penser le contraire en dit long sur leur maturité managériale...



UNITÉS D'INTERVENTION :

Les « #HÉROSDURÉSEAU » aimeraient tous être traités de la même façon !

Décembre 2020

LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ S'IMPOSE AUX TECHNICIENS.

Pour ce deuxième confinement, la Direction a pris trois décisions : 1/ Confinement jusqu'au mois de décembre minimum (avec adaptations pour les seuls départements et territoires d'outre-mer). 2/ Partout où cela est possible, le télétravail est généralisé. 3/ Le travail sur site (ou en mobilité) est assuré lorsqu'il s'agit d'activités adhérentes essentielles à la Nation. Les Techniciens sont concernés par ce dernier point : leur activité est qualifiée « d'intérêt vital » par le Gouvernement.

Comme tous les salariés, les Techniciens éloignés de leur domicile, ou de leur site de rattachement, ou encore d'un restaurant subventionné*, sont considérés par le Code du travail comme étant en déplacement professionnel. Leurs frais de repas doivent être remboursés par Orange.

* soit parce qu'il est à plus de 15 minutes du lieu de travail, soit parce qu'il est fermé (COVID-19).

DES PLAFONDS DE FRAIS DE REMBOURSEMENT SONT PRÉVUS PAR ORANGE S.A. ET APPLICABLES SELON UNE GRILLE QUI S'APPLIQUE À TOUTES LES UNITÉS. ILS SONT CONSULTABLES SUR ANOO.

Pour les déjeuners, le plafond de remboursement est de 18 euros**

Pourtant, au début de ce mois de novembre, il a été communiqué aux Techniciens de certaines Unités d'Intervention que la Direction d'Orange France avait demandé officiellement aux managers de stopper le remboursement de leurs notes de frais...

Dans un premier temps, il a donc été demandé aux Techniciens de ces Unités d'Intervention de conserver leurs factures. Dans un deuxième temps, il ont été autorisés à remplir leurs notes de frais, mais la Direction leur a expliqué qu'ils ne pourraient se faire rembourser qu'à hauteur de 9,25 euros...

LA DIRECTION DES RELATIONS SOCIALES GROUPE A CORRIGÉ LE TIR.

Saisie par la CFDT, la Direction a précisé au Comité Social et Économique Central (CSEC) que les plafonds de la procédure de remboursement de frais s'imposaient à la ligne managériale.

Les Directeurs des Unités d'Intervention, qui n'ont pas traité les Techniciens comme ils auraient dû le faire, ont donc été sommés de respecter ces règles collectives.

Mais ces Directeurs d'Unité n'ont pas fait le choix de revenir sur l'historique des notes de frais déjà validées avec un remboursement à hauteur de 9,25 euros... La CFDT a donc réagi au plus haut niveau de l'entreprise pour que cette inégalité de traitement cesse au plus vite.

Il importe donc aujourd'hui, que chaque Technicien concerné demande, par écrit à son manager, de se faire rembourser à hauteur de 18€ ses notes de frais déjà validées avec un remboursement à hauteur de 9,25€.

**Aucun Directeur d'Unité ne peut plus s'y opposer !
En cas de problème, saisissez vos Délégués Syndicaux CFDT.**

Adhèresz

FÉDÉRATION F3C - 47/49 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris
CFDT-ORANGE.COM

Rejoignez-nous sur l'application mobile ORANGE CFDT

